

Loi n° 15 - 95 /du 20 AOUT 1995
Portant création du Tribunal d'Instance
de Mfilou

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté .

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1er: Il est créé un Tribunal d'Instance à Mfilou.

Article 2: Le ressort du Tribunal d'Instance de Mfilou comprend l'Arrondissement 7 Mfilou.
Ce ressort est retiré des Tribunaux d'Instance de Makélékélé et de Poto-poto.

Article 3: L'organisation, la compétence et le fonctionnement dudit Tribunal sont fixés conformément à la loi n°022/92 du 20 Août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo.

Article 4: Les procédures en cours devant les Tribunaux d'Instance de Makélékélé et de Poto-poto relevant de la compétence razione loci du Tribunal d'Instance de Mfilou sont transférées en l'état au Tribunal d'Instance de Mfilou dès l'entrée en vigueur de la présente loi sans qu'il y ait lieu de renouveler les actes, formalités et jugements régulièrement intervenus antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Article 5: Le Greffier en Chef du Tribunal d'Instance de Mfilou est dépositaire, sous le contrôle des chefs de juridiction, des minutes et archives des Tribunaux d'instance de Makélékélé et Poto-Poto relatives à la compétence razione loci du Tribunal de Mfilou.

Article 6: L'installation solennelle du Tribunal d'Instance de Mfilou, la répartition des affaires, minutes et archives entre le Tribunal d'Instance de Mfilou et les Tribunaux d'Instance de Makélékélé et de Poto-Poto s'effectueront sous le contrôle et la direction de la Cour Suprême et de la Cour d'Appel de Brazzaville territorialement compétente.

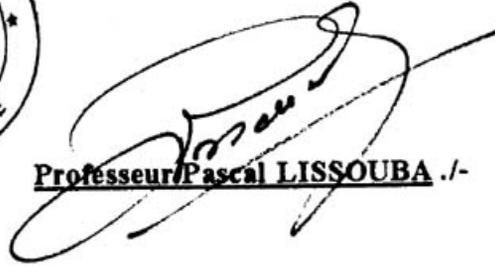
11

...

Article 7: La présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistrée, publiée au journal Officiel de la République du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.



Fait à Brazzaville, le 20 Mars 1994



Professeur Pascal LISSOUBA ./-

Par le Président de la République

*Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*

*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Chargé des Réformes Administratives*



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO



Joseph OUABARI

